

Marche à suivre pour envoyer et recevoir un télévirement

Si vous devez envoyer ou recevoir des fonds rapidement et de façon sécuritaire, un télévirement (également appelé virement télégraphique) peut représenter l'option la plus fiable.

Lorsque vous envoyez ou recevez un télévirement, celui-ci doit comprendre certains renseignements de façon à respecter nos exigences en matière de conformité internes, y compris les exigences réglementaires liées aux lois et aux règlements de lutte anti-blanchiment et de lutte anti-terrorisme qui s'appliquent à toutes les institutions financières canadiennes.

Ces renseignements nous aideront à assurer un traitement efficace et précis de votre paiement. Lorsque des renseignements sont manquants ou erronés, il se peut que vous payiez des frais supplémentaires ou que ceux-ci soient déduits du montant du télévirement.

Aujourd'hui, la plupart des télévirements sont traités par des institutions financières au Canada et dans le monde, et ce, au moyen d'un système sécurisé géré par la Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication (société internationale de télécommunications financières interbancaires ou SWIFT).

Envoyer des télévirements

Lorsque vous nous demandez d'envoyer un télévirement, nous vous demanderons votre nom complet, adresse et numéro de compte et ceux du destinataire (également appelé bénéficiaire) du télévirement.

Les renseignements que vous fournissez seront communiqués à des tiers dans la mesure nécessaire pour le traitement du virement, y compris à la banque du bénéficiaire, à toute institution financière intermédiaire participant au traitement du virement et, lorsque la loi l'exige, aux autorités canadiennes, comme le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), et celles d'autres pays.

Selon la politique de la banque destinataire ou intermédiaire, le télévirement pourrait être retardé ou refusé si vous décidez de ne pas inclure de numéro de compte du bénéficiaire ou si votre adresse, ou celle du destinataire, est une boîte postale. De plus, certaines banques ne traiteront pas le télévirement si

le nom que vous avez inscrit n'est pas épilé exactement de la même façon que dans le compte bancaire du destinataire. Par conséquent, il est toujours bon d'obtenir confirmation auprès du destinataire ou de sa banque avant d'envoyer les fonds.

Dans certains cas, la banque destinataire ou intermédiaire peut nous demander de préciser la raison pour laquelle vous effectuez un télévirement. Si nous devons communiquer avec vous plus tard afin d'obtenir ces renseignements supplémentaires, des retards pourraient survenir.

Bon nombre de pays ont adopté un Système de numérotage des comptes standard afin d'accroître l'efficacité de traitement. L'un des systèmes les plus populaires est le numéro de compte international (IBAN). Tandis que ce système a initialement été adopté au sein de l'Union européenne, il est de nos jours largement utilisé par des pays situés en dehors de cette région. Il convient donc de vérifier avant d'envoyer les fonds, sinon, il se peut que des frais s'appliquent.

Pour envoyer des fonds, vous devez fournir les renseignements suivants à la Banque Royale du Canada (Banque Royale) :

- votre nom complet et votre adresse
- le numéro à cinq chiffres de l'unité (avec tous les zéros) pour le compte de la Banque Royale utilisé pour financer le télévirement*
- le numéro à sept chiffres du compte de la Banque Royale dans lequel les fonds pour télévirement seront prélevés*
- le nom complet et l'adresse du bénéficiaire
- le nom complet de la banque du destinataire, son adresse et le code d'identification de la banque (CIB) géré par SWIFT, s'il est connu
- le numéro de compte complet du destinataire ainsi que le nom de sa succursale, son unité ou le code de tri national de la banque où les fonds seront déposés et le numéro de téléphone de cette banque
- le numéro de compte international (IBAN) du destinataire, si l'envoi est fait vers un pays participant
- le numéro de compte CLABE du destinataire, si les fonds sont envoyés vers le Mexique

* Lorsque le numéro d'unité de la Banque Royale et le numéro de compte sont combinés, les cinq premiers chiffres correspondent toujours à l'unité.

Recevoir des télévirements

Lorsque nous recevons un télévirement pour vous, les instructions de paiement doivent contenir votre nom complet, adresse et numéro de compte et ceux de l'expéditeur du télévirement.

Les renseignements fournis par l'expéditeur seront utilisés dans la mesure nécessaire pour le traitement du virement, y compris par la Banque Royale, la banque de l'expéditeur, toute institution financière intermédiaire participant au traitement du virement et, lorsque la loi l'exige, les autorités canadiennes, comme le CANAFE, et celles d'autres pays.

Selon la politique de la banque expéditrice ou intermédiaire, le télévirement pourrait être retardé ou refusé si l'expéditeur décide de ne pas inclure votre numéro de compte ou si votre adresse, ou celle de l'expéditeur, est une boîte postale.

Vous devez fournir les renseignements suivants à l'expéditeur pour recevoir les fonds :

- votre nom complet et votre adresse
- le numéro à cinq chiffres de l'unité (avec tous les zéros) pour le compte de la Banque Royale utilisé pour recevoir le télévirement*
- le numéro à sept chiffres de l'unité pour le compte de la Banque Royale utilisé pour recevoir le télévirement*
- le nom de votre banque, comme « Banque Royale du Canada »
- l'adresse complète de votre succursale bancaire
- le code BIC SWIFT de la Banque Royale du Canada, comme « ROYCCAT2 »

Il est possible de traiter plus efficacement les télévirements envoyés au Canada lorsqu'un code de tri canadien correctement formaté est indiqué. On peut déterminer le code de tri canadien à neuf chiffres en combinant le code d'acheminement canadien standard, le numéro d'institution financière et l'unité où le compte destinataire est détenu. Il importe de confirmer quel est votre bon numéro d'unité, car il arrive parfois que les unités ou succursales soient fusionnées ou fermées, ce qui peut entraîner de la confusion.

Si le code à cinq chiffres de votre unité RBC était « 01234 », le bon code de tri à neuf chiffres de la Banque Royale serait « //CC000301234 », en fonction des règles suivantes :

- le code d'acheminement canadien courant sera « //CC »
- le numéro à quatre chiffres des institutions financières de la Banque Royale sera « 0003 »
- votre numéro d'unité unique à cinq chiffres de la Banque Royale, où les fonds seront reçus, sera « 01234 »

* Lorsque le numéro d'unité de la Banque Royale et le numéro de compte sont combinés, les cinq premiers chiffres correspondent toujours à l'unité.

Pour obtenir plus de renseignements sur le CANAFE et les exigences réglementaires mentionnées, consultez le site www.canafe.gc.ca ou composez le 1 866 346-8722.

Pour obtenir plus de renseignements à propos de la politique de confidentialité de RBC Banque Royale®, consultez le site www.rbc.com/privée.



RBC Banque Royale®